



JORAT-MEZIERES

## COMMUNIQUE OFFICIEL n° 2

### CORONAVIRUS-CoVid 19 - Mesures prises par la Municipalité

Conformément aux dispositions édictées par le Conseil fédéral et le Conseil d'Etat vaudois afin de lutter contre la propagation du coronavirus, la Municipalité de Jorat-Mézières a pris une série de décisions dans le cadre de ses compétences et mis en place un dispositif qui vise à limiter au maximum les contacts sociaux et qui entre en vigueur immédiatement, sous réserve de l'actualité et selon nécessité, à savoir :

- Toutes les manifestations ayant lieu sur le territoire communal sont annulées ;
- Toutes les infrastructures culturelles et sportives de la Commune sont fermées, avec suspension de l'ensemble des activités (théâtre, bibliothèque, terrains de foot, stand de tir,...), conformément au dispositif cantonal de fermeture des lieux de divertissement ;
- Les bâtiments communaux sont fermés avec suspension de toutes les activités (les Grandes-salles, salle des Enfants Bourgeois, buvette des Maraîches et refuges). Les frais de location déjà engagés seront remboursés ou reportés sur demande ;
- Tout rassemblement public est interdit et les rassemblements privés sont limités à **5 personnes** moyennant le respect strict des directives des autorités sanitaires ;
- La Municipalité appelle à la solidarité intergénérationnelle. Dans ce contexte, le bureau communal répond par téléphone aux habitants vulnérables vivant seuls et n'étant pas suivi par de la famille ou le Centre médico-social (CMS). Une solution sera recherchée et proposée à celles et ceux qui pourraient avoir besoin d'aide ou de service.

La Municipalité invite la population à ne se fier qu'aux sources officielles, fédérales, cantonales et communales.

La Municipalité

---

⇒ **Les locaux de l'administration communale ne sont plus accessibles au public sans rendez-vous, et ceci jusqu'à nouvel avis.**

Une permanence est toutefois organisée. Dès lors, si vous avez besoin des services de l'administration, du contrôle des habitants ou en cas d'urgence, merci de bien vouloir appeler préalablement au 021/903.02.02 afin de déterminer si un RDV (cas d'urgence) est vraiment nécessaire ou si une autre solution est possible.

Durant cette période particulière, l'administration communale répond à vos appels du lundi au vendredi de 8h30 à 12h.

⇒ **La déchetterie de la Louye est toujours ouverte selon l'horaire habituel avec une restriction à **5 personnes** au maximum. Merci de vous conformer aux directives des employés présents.**

*Ceci est l'état au 23 mars 2020, la situation évoluant quotidiennement, merci de consulter régulièrement les informations communales*